

Conseil Communautaire du 15 Avril 2015

D 2015	B	35
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	77 (dossier 1) – 76 (dossier 2 à 4) – 74 (dossier 5) – 71 (dossiers 6 et 7) – 70 (dossier 8 et suivants)	
Votants	85 (dossier 1 à 4) – 84 (dossier 5) – 82 (dossier 6 et 7) – 81 (dossier 8 et suivants)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **9 avril 2015** s'est réuni à **Tonneins**, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Aqmé</u>	Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 5)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+pouvoir Pascal LAPERCHÉ)
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC - Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnaud sur Gupie</u>	Alexandre FRESCHI - Guy IANOTTO
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE - Carole VERHAEGHE - Michel PERAT
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND (+ pouvoir Sylvie BARBE) - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE - Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU - Emmanuel MORIZET
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG - Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Yannick LAURENT) - Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUHAZEAU (pour le dossier 1)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Yann PATENOTTE [suppléant] (jusqu'au dossier 4)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA - Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Bernard DIO (+ pouvoir Jean-Claude DERC)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET (+ pouvoir Bernard MANIER) – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES (jusqu'au dossier 5) - Patrick COUZINEAU – Didier DUTHEIL – Joël HOCQUELET (+ pouvoir Régine POVEDA) – Josette JACQUET (jusqu'au dossier 4) - Philippe LABARDIN - Jean-Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 7) - Anne MAHIEU (+ pouvoir de Charles CILLIÈRES à partir du dossier 6) - Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir Marie-Françoise BOUGUES) - Laurence VALAY (+ pouvoir Josette JACQUET à partir du dossier 5)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	-----
<u>Meilhan sur Garonne</u>	-----
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN (+ pouvoir Claudette TILLOT)
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRI
<u>Saint Avit</u>	-----
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU (+ pouvoir Jean-François THOUHAZEAU à partir du dossier 2)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN – Nicolas MINER
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Paul-Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [suppléant]
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA – André CORIOU
<u>Sénéstis</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT/MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET - Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU GILLET

Absents ou excusés

Pascal LAPERCHÉ - Alain PRÉDOUR - Michel ZANETTE - Sylvie BARBE - Jean-Claude DERC – Marie-Françoise BOUGUES - Bernard MANIER - Daniel BORDENEUVE - Yannick LAURENT - Régine POVEDA - Claudette TILLOT - Michel COUZIGOU - Jacques BRO – Jean-François THOUHAZEAU (à compter du dossier 2) – Yann PATENOTTE (à compter du dossier 5) – Josette JACQUET (à compter du dossier 5) – Patrick GAUBAN (à compter du dossier 6) – Charles CILLIÈRES (à compter du dossier 6) – Philippe RIGAL (à compter du dossier 6) – Jean-Pierre MARCHAND (à compter du dossier 8)

Pouvoirs de

Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVÉ - Sylvie BARBE à Jean-Luc ARMAND - Marie-Françoise BOUGUES à Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE – Bernard MANIER à Daniel BENQUET – Jean-Claude DERC à Bernard DIO - Régine POVEDA à Joël HOCQUELET – Yannick LAURENT à Jacques BILIRIT - Claudette TILLOT à Didier MONPOUILLAN – Jean-François THOUHAZEAU à compter du dossier 2 – Josette JACQUET à compter du dossier 5 – Charles CILLIÈRES à compter du dossier 6

Secrétaire de Séance

Lydie ANGELY

Dossier n°16 -

PLANNING D'OUVERTURE 2015 DES ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS)

Par décision n°D2014G15 en date du 5 décembre 2014, le Conseil communautaire a fixé le calendrier d'ouverture des ALSH pour l'année 2015. Ce calendrier étant établi en fonction du calendrier scolaire fixé par le ministère de l'Education Nationale.

Au regard des effectifs de fréquentation sur la période des fêtes de fin d'année, constatés depuis 3 ans, il est aujourd'hui envisagé de modifier le calendrier d'ouverture des ALSH.

Le Président propose que ces derniers soient ouverts en 2015 :

- tous les mercredis, hors vacances scolaires du 7 janvier 2015 au 16 décembre 2015, soit 33 mercredis pour l'ensemble des structures, sauf les mercredis 8 avril et 6 mai qui sont des mercredis scolaires.
- du lundi 16 février au vendredi 27 février 2015 inclus pour les vacances d'hiver, soit 10 jours.
- du lundi 20 avril au vendredi 30 avril 2015 inclus pour les vacances de printemps, soit 9 jours (le vendredi 1^{er} mai étant férié).
- du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2015 inclus pour les vacances d'été, soit 38 jours (hormis les lundi 13 juillet et mardi 14 juillet). L'ALSH de Fauillet fonctionnant dans les locaux des écoles fermera ses portes quelques jours avant, selon le besoin de la commune pour faire l'entretien des locaux en vue de la rentrée scolaire.
- du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2015 inclus pour les vacances d'automne, soit 10 jours (sous réserve de modification par le ministère de l'éducation nationale).

Les ALSH seront fermés sur la période de vacances de fin d'année.

Pour l'année 2015, cela représente 100 jours d'ouverture.

Ce planning est un planning général qui peut être adapté au regard des spécificités des lieux d'implantation des Accueils de Loisirs.

Par ailleurs, ce planning pourra être modifié par avenant.

Le Président propose au Conseil de bien vouloir valider ce prévisionnel d'ouverture des structures Enfance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Considérant Les dates des vacances scolaires fixées par l'éducation nationale et les jours fériés 2015,

Abroge la délibération n°D2014G15 en date du 11 décembre 2014

Décide de fixer les dates d'ouverture des ALSH comme suit :

- tous les mercredis, hors vacances scolaires du 7 janvier 2015 au 16 décembre 2015, soit 33 mercredis pour l'ensemble des structures.
- du lundi 16 février au vendredi 27 février 2015 inclus pour les vacances d'hiver, soit 10 jours.
- du lundi 20 avril au vendredi 30 avril 2015 inclus pour les vacances de printemps, soit 9 jours (le vendredi 1^{er} mai étant férié).

- du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2015 inclus pour les vacances d'été, soit 38 jours (hormis les lundi 13 juillet et mardi 14 juillet). Les ALSH du Mas d'Agenais et de Fauillet fonctionnant dans les locaux des écoles fermeront leurs portes quelques jours avant, selon le besoin des communes pour faire l'entretien des locaux en vue de la rentrée scolaire.
- du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2015 inclus pour les vacances d'automne, soit 10 jours (sous réserve de modification par le ministère de l'éducation nationale).

Rappelle

que ce planning peut être modifié au regard des spécificités des lieux d'implantations de chaque structure enfance

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	81
<i>Pour</i>	81
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 15 Avril 2015

Le Président,

Publication / Affichage

Le 17.04.2015

Notification

Le

Daniel BENQUET